



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (08h30)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
Présents	: 28	
Votants	: 28	
Convocation et affichage	: 30/11/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Christian MASSOLA

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-391 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le tableau des emplois de la collectivité synthétise, à un instant donné, l'ensemble des postes budgétaires créés.

Chaque poste, occupé par un agent titulaire ou non, est ainsi rattaché à un grade, un cadre d'emplois, une filière. Il peut être créé à temps complet ou non complet et un poste ouvert correspond par nature à un emploi pérenne.

Le Code Général de la Fonction Publique pose le principe du recrutement de fonctionnaires pour occuper les emplois publics permanents. Des règles dérogatoires permettent cependant le recrutement d'agents non titulaires dont les possibilités de recours pour la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président propose une modification du tableau des emplois pour le bon fonctionnement des services.

Service Habitat – modification de la délibération 2023-129 portant création de 2 contrats de projets.

Le bureau communautaire, lors de la séance du 11 mai 2023, a validé la création de deux contrats de projets pour le service habitat, pour le suivi de l'OPAH-RU 2023-2028 sur les quartiers Cœur de Ville historique, Cance et Tournon de la commune d'Annonay. Il est rappelé qu'une fois le dossier agréé par l'ANAH, les propriétaires ont 3 ans pour terminer leurs travaux, ce qui porte en réalité du dispositif à 2031.

Le contrat de projet permet de caler la durée du contrat sur la durée d'une opération déterminée, dans la limite d'une durée de 6 ans. Or la délibération a indiqué par erreur une fin de contrat au 30/04/2028, date de la fin du dispositif, ce qui ne permet pas de faire des contrats de projets d'une durée maximum, puisque le premier contrat a été recruté en juillet 2023 et que le 2^e contrat n'a pas, à ce jour, été embauché.

Par conséquent il est proposé de modifier le délibération 2023-129, pour indiquer une date de fin au 30/04/2031 (fin effective du dispositif) mais sans indiquer de date de début.

Direction de la culture – service conservatoire – modifications d’emplois

Par délibération du 15 décembre 2022, le conseil communautaire d’Annonay Rhône Agglo a procédé à une révision des statuts de la communauté d’agglomération. Cette délibération faite suite au travail de concertation mené depuis 2020 pour établir un projet de territoire. Le tableau des emplois pour créer les emplois nécessaires au fonctionnement du conservatoire à rayonnement intercommunal a été modifié lors de la séance du bureau communautaire du 6 juillet.

Compte tenu de l’évolution des inscriptions lors de la rentrée il est proposé les évolutions suivantes au tableau des emplois :

- Modification d’un emploi d’assistant principal d’enseignement artistique de 1^{er} classe (suppression d’un emploi à 16/20^e et création d’un emploi à 20/20^e)
- Modification d’un emploi d’assistant principal d’enseignement artistique de 2^e classe (suppression d’un emploi à 4/20^e et d’un emploi à 3/20^e et création d’un emploi à 6.75^e/20^e)

L’évolution d’heures dans le premier cas concerne la discipline piano, et dans le second cas, la discipline saxophone

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité

APPROUVE la modification de la délibération 2023-129 concernant les contrats de projets pour le service habitat consistant en l’insertion d’une date de fin au 30/04/2031 (fin effective du dispositif) mais sans indiquer de date de début

APPROUVE la création des emplois suivants :

Emplois	Cat.	Nb.	Durée hebdomadaire
Assistant d’enseignement artistique principal de 1 ^{ere} classe	B	1	Temps complet
Assistant d’enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet (6.75/20 ^e)

APPROUVE la suppression des emplois suivants :

Emplois	Cat.	Nb.	Durée hebdomadaire
Assistant d’enseignement artistique principal de 1 ^{ere} classe	B	1	Temps non complet (16/20 ^e)
Assistant d’enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet (4/20 ^e)
Assistant d’enseignement artistique principal de 2 ^e classe	B	1	Temps non complet (3/20 ^e)

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu(e) en charge du dossier, de réaliser toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le : 08/12/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20231207-46353-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET